



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2020/2021

PROCES-VERBAL N° 29

Réunion du mardi 30 mars 2021.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

DUGNY – STADE ALAIN MIMOUN N°2 – NNI 93 030 01 02

Cette installation sportive était classée en niveau 5sy jusqu'au 01/11/2020.

Installation visitée par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 11/03/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 5SYE signée par le propriétaire le 11/03/2021 et des documents transmis :

- Plans du terrain
- Plan des vestiaires ;
- Attestation administrative de capacité;
- Tests in situ du 03/03/2021.
- Rapport de visite du 11/03/2021

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose de classer ce terrain en niveau 5SYE jusqu'au 30/03/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

MARINES – STADE MUNICIPAL – NNI 95 370 01 01

Cette installation sportive était classée en niveau 5 jusqu'au 31/10/2020.

Installation visitée par MM. PLASSART et LACOUR, membres de la C.D.T.I.S. du District du Val-d'Oise, le 23/03/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 5 signée par le propriétaire le 23/03/2021 et des documents transmis :

- Plans du terrain
- Plan des vestiaires ;
- Attestation administrative de capacité.;

- Rapport de visite du 23/03/2021

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose de classer ce terrain en niveau 5 jusqu'au 30/03/2031.

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)

2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE